



Association Francophone des Agents Psycho-Médico-Sociaux

Siège social : rue de Dinant, 39 à 1000 Bruxelles

Site Internet : <https://afapms.be>

BE35 068 2305991 37 - N° d'entreprise : 4309.73.968

Présidente : Dominique RENNOTTE

rennotte.dominique@skynet.be

Bruxelles, le 18/11/2022

Madame la Présidente du Conseil Supérieur des Centres PMS,
Chère collègue,

Nous lançons une bouteille à la mer !

Qui va sauver les CPMS de la noyade ? Le navire coule et nous avons l'impression que le capitaine saborde notre travail pour le maintenir à flots.

La dernière circulaire 8761 reçue le 21/10 à 14h22 alors que les centres fermaient leur porte à 16 h00 pour 2 semaines de congé, nous enfonce la tête dans l'eau.

En clair, face à la multiplication des circulaires et des décisions prises sans concertation avec les personnes du terrain, nous sommes très inquiets pour l'avenir des CPMS.

Cette circulaire « d'information sur l'articulation des CPMS avec les psychologues de 1^{ère} ligne financés par le fédéral » nous met KO !

C'est sans attendre le webinaire du 22 novembre, organisé par la FWB pour bien asseoir les décisions, que nous voulons vous faire part de nos réactions. Il nous semble que le Conseil Supérieur des Centres PMS pourrait encore intervenir et faire valoir les compétences qui sont les nôtres, nos missions, nos craintes par rapport au travail des agents sur le terrain des écoles.

En juin 2022, des agents et directions des CPMS se sont rassemblés pour énoncer les difficultés auxquelles ils doivent faire face. Les demandes vis-à-vis des autorités étaient claires : des moyens pérennes pour renforcer nos équipes dont l'encadrement est basé sur la loi de 1960, dans un cadre clair avec nos missions en toile de fond ainsi que des services de 2^{èmes} lignes suffisants, pouvant répondre aux besoins des jeunes et de leurs familles. Il est devenu quasi impossible de trouver des psychologues, des psychothérapeutes, des psychiatres pour prendre en charge ces jeunes et ces familles que nous rencontrons.

Ce que nous avons obtenu : des agents RRF pour 3 mois et une circulaire nous annonçant la venue de psychologues de 1^{ère} ligne sur le terrain des écoles et des CPMS, pour faire « un peu plus de la même chose que ce que nous réalisons déjà dans les écoles » !

Pourquoi la Ministre Désir a-t-elle accepté ce compromis avec le Ministre Vandembroucke alors qu'à maintes reprises, les agents et les directions ont exprimé le besoin d'un renforcement des équipes P.M.S. et des services de 2^{ème} ligne ? Nous n'acceptons pas qu'on nous réponde éternellement que l'enveloppe des centres P.M.S. est fermée alors que 152 millions sont mis sur la table pour de nouveaux services qui feront une partie des missions des centres P.M.S.

Que doivent attendre les CPMS ?

Nous vous remercions d'avance pour toutes les réactions que vous pourrez transmettre à la Ministre depuis votre place de Présidente du Conseil Supérieur des Centres PMS.

Pour l'ensemble des membres de l'Organe d'Administration de l'AFAPMS,

Dominique RENNOTTE

Présidente de l'AFAPMS, asbl